**N° 6839**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l’Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Pologne concernant la protection réciproque d’informations classifiées, signé à Varsovie le 12 mai 2015**

**RESUME**

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver par la Chambre des Députés l’accord de sécurité concernant l’échange et la protection réciproque d’informations classifiées conclus avec la Pologne, signé le 12 mai 2015 à Varsovie. Les premiers contacts concernant les négociations sur l’accord avaient été entamés en 2005. L’accord avec la Pologne est particulièrement important en vue de la coopération dans la recherche de matières de sécurité entre l’Université de Luxembourg et l’Université technique de Varsovie dans le cadre du programme Crypto qui débutait en 2011. Par ailleurs, l’accord facilitera le traitement des demandes de clearance concernant des ressortissants polonais au Luxembourg.

L’accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg et le Gouvernement de la République de Pologne concernant la protection réciproque d’informations classifiées s’inscrit dans le cadre de la liste des accords de sécurité déjà approuvés et de toute une série de projets bilatéraux que le Gouvernement se propose de conclure et dont la trame est identique.

Les accords de sécurité se limitent généralement à énoncer quelques principes de base qui ont traditionnellement cours en la matière ainsi que quelques règles d’ordre procédural, et renvoient expressément aux législations nationales respectives des Etats parties relatives à la protection des informations classifiées. Jusqu’à présent, le Luxembourg a conclu des accords bilatéraux similaires avec la France, l’Allemagne, la Lettonie, le Portugal, l’Espagne, la Belgique, la République tchèque, la Suède, la Slovaquie, la Finlande, la Slovénie, l’Estonie, la Géorgie, la Norvège, l’Autriche et la Croatie.